Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ? (à l'écrit les années paires)

Fiche

Le système financier désigne l'ensemble des institutions et des mécanismes qui permettent de mettre en relation les agents à capacité de financement et les agents à besoin de financement. Il regroupe de nombreux acteurs : banques, ménages, États, fonds de pension, etc. Aujourd'hui, il existe une « globalisation financière », c'est-à-dire que les flux de capitaux sont désormais mondiaux. Or, l'exposition des flux internationaux de capitaux depuis les années 1980 a généré une instabilité croissante du système financier mondial provoquant, en 2008, une « crise financière ».

I. Le krach de Wall Street de 1929

Avant une crise financière, il y a généralement une période de prospérité durant laquelle il est facile de se procurer de l'argent car les taux d'intérêt sont faibles. Ce fut le cas durant les années 1920. Les cours des actions à la bourse de New York (« Wall street ») s'envolent, provoquant l'enrichissement de nombreux acteurs économiques et donc une certaine euphorie.

Le contexte d'optimisme généralisé conduit les acteurs à acheter ces actions en tablant sur la continuité de la hausse. Dans ce cas, les prophéties sont auto-réalisatrices : on achète un actif financier car on croit à sa hausse future et comme tout le monde fait ce raisonnement (on imite les autres, on parle donc de « comportements mimétiques »), le cours de cet actif augmente réellement. Se forme alors une bulle spéculative, c'est-à-dire une situation durant laquelle le cours de l'action de l'entreprise s'éloigne sensiblement et de plus en plus de sa valeur réelle.
En septembre 1929, les cours des actions atteignent leur maximum. Le 3 octobre 1929, les cours commencent à baisser puis s'effondrent le jeudi 29 octobre 1929, célèbre « jeudi noir ». Comme le ferait un chewing-gum, la bulle spéculative finit par éclater car de nombreux les acteurs financiers commencent à douter des hausses futures et décident de vendre massivement leurs actions, ce qui entraîne un effondrement boursier : la valeur des actions chute considérablement.
La crise financière de 1929 se propage ensuite à la sphère réelle, plongeant l'économie mondiale dans une « grande dépression » : le PIB chute considérablement, ce qui provoque un accroissement du chômage aux USA mais aussi au Royaume-Uni et en Allemagne.

II. La crise financière de 2008 : la crise dite « des subprimes »

La crise de 2008 a en réalité débuté en 2007 aux États-Unis. Les subprimes sont des crédits immobiliers dont le fonctionnement est particulier : le taux d'intérêt du crédit varie en fonction inverse de la valeur du bien immobilier qu'il a permis d'acquérir. Par exemple, si la valeur du bien immobilier augmente, le taux d'intérêt à rembourser par l'emprunteur baisse.
Or, en 2007, les prix de l'immobilier s'effondrent dans certaines régions des États-Unis provoquant ainsi une hausse importante du taux d'intérêt des crédits à rembourser par les emprunteurs. Certains débiteurs, fragiles financièrement, ne parviennent pas à rembourser leurs échéances de crédit, les banques américaines mais aussi européennes se trouvent donc en difficulté.
Cette crise a été amplifiée par une prise excessive de la part des banques lors de l'octroi de crédits. En effet, les crédits subprimes ont parfois été accordés à des ménages « à risque », c'est-à-dire des ménages dont les capacités de remboursement étaient douteuses.
La fragilisation des banques, consécutive à ce non-remboursement des crédits subprimes, a, comme en 1929, provoqué une forme de panique sur les marchés financiers, amplifiée par la faillite de la banque américaine Lehman Brothers le 15 septembre 2008 : les cours de la bourse chutent et le risque de faillites bancaires en chaîne (comme des dominos, les banques « tombent » les unes après les autres) apparait et on assiste, en Angleterre notamment, à des phénomènes de panique bancaire.
Comme en 1929, la crise de 2008 s'est propagée à la sphère réelle de l'économie, provoquant une chute du PIB des pays développés et une forte hausse du chômage. S'il y a des similitudes entre les crises de 1929 et de 2008, elles diffèrent aussi sur certains points. Par exemple, la surévaluation des cotations boursières n'a pas la même ampleur, elle était énorme en 1929 (provoquant l'éclatement de la bulle spéculative) tandis qu'elle était somme toute modérée en 2008. La réaction des États a aussi été différente : en 1929, les États ont globalement « laissé faire » tandis qu'en 2008, leur réaction a été immédiate et significative.

Exercice n°1

Exercice n°2

Exercice n°3

Un film à regarder

L'outsider, de Christophe Barratier, 2016.

Inspiré de l'affaire Jérôme Kerviel, ce film peint le monde de la finance et ses possibles dérives.

III. Les principaux canaux de transmission d'une crise financière à l'économie réelle

Une crise financière à l'origine peut se propager à l'économie réelle. Cette contagion de la sphère financière à la sphère réelle peut se faire par plusieurs canaux.

Lors des crises financières, nous assistons généralement à un effet de richesse négatif : l'effondrement de la valeur des biens immobiliers ou du patrimoine financier se traduit par une baisse plus que proportionnelle des dépenses de consommation des ménages. Ainsi, lors d'un krach boursier (crise financière), les dépenses de consommation des ménages peuvent s'effondrer. Cela provoque une baisse de la production de biens et services, qui réduit le PIB et touche par conséquent l'économie réelle.

Un « actif collatéral » est une garantie versée par l'emprunteur au préteur, que le préteur pourra conserver « en dédommagement » en cas de défaillance de l'emprunteur. Une crise financière peut provoquer la baisse du prix du collatéral réduisant ainsi la garantie pour le préteur. Celui-ci sera alors incité à vendre rapidement le collatéral avant qu'elle ne chute encore. On parle dans ce cas de ventes forcées.

Or, si la panique s'installe et que de nombreux acteurs procèdent à des ventes forcées, la crise financière peut se propager à la sphère réelle (les banques, échaudées, accordent moins de crédits, la demande globale se réduit, le chômage augmente, etc.). Lors d'une crise financière, la panique succède à l'euphorie lorsqu'éclate la bulle spéculative. Les banques, qui accordaient de nombreux crédits (et parfois de manière excessive) durant la phase haussière, durcissent leurs conditions d'attribution de crédits de manière drastique durant la période de « crise ». On parle dans ce cas de « contraction du crédit ». La raréfaction du crédit est préjudiciable aux dépenses de consommation des ménages et à l'investissement des entreprises, ce qui enclenche une phase de récession dans l'économie réelle.

Zoom sur…

Les principaux instruments de régulation du système bancaire et financier

Les instruments de régulation ont pour but de réduire la probabilité qu'une crise financière ne survienne. Il s'agit de réduire l'aléa moral des banques, qui désigne le fait que les banques aient tendance à prendre trop risques en accordant des crédits, parce qu'elles savent qu'en cas de risque de faillite, elles seront « sauvées » par l'État.

Depuis la crise de 2008, un « mécanisme de surveillance unique » est instauré par la Banque Centrale Européenne (BCE, la « banque des banques ») pour les banques européennes les plus importantes et par les instances nationales pour les établissements bancaires les moins importants. Ainsi, au-delà de son rôle de refinancement des banques (elle alimente le système bancaire en liquidité), la banque centrale européenne joue un rôle de supervision. Les objectifs de cette supervision opérée par la banque centrale sont de s'assurer de la solidité des banques et de garantir la stabilité financière de la zone euro. Pour cela, la manière dont les banques empruntent, prêtent et placent des fonds est examinée.

Pour mesurer concrètement la solidité d'une banque, la Banque des Règlements Internationaux (la BRI, basée à Bâle en Suisse) a mis en place des ratios pour s'assurer de la solvabilité des banques. Dès 1988, lors des accords de Bâle I, la BRI a proposé un premier « ratio de solvabilité » appelé « ratio Cooke », qui met en balance les crédits accordés par une banque et les fonds propres dont elle dispose. Les accords de Bâle II et Bâle III ont modifié et amélioré les ratios de solvabilité auxquels les banques doivent se conformer.

© 2000-2025, Miscellane